

# **LA GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES : une responsabilité collective nécessitant des stratégies nationales durables et des systèmes de coopération régionaux efficaces<sup>1</sup>**

Marianne Lefort, Catherine Bastien Ventura, Mylène Durand-Tardif, Martine Mitteau, Dominique Planchenault, Andrée Sontot

Bureau des Ressources Génétiques  
16, rue Claude Bernard, 75 231 Paris Cedex 05, France

*Les ressources génétiques constituent un élément fondamental de la diversité biologique : variétés anciennes et modernes, races locales, formes sauvages apparentées. Elles permettent de maintenir et de créer des systèmes de production alternative pour les espèces domestiques et de modeler les espèces cultivées selon différents besoins agricoles, industriels ou médicaux. Les ressources génétiques font partie intégrante de l'environnement social et culturel des hommes. Cependant elles ont été partiellement érodées au cours des dernières décennies notamment du fait de l'intensification de l'agriculture.*

*A l'heure actuelle, la nécessité de mener de véritables stratégies nationales pour la gestion de ces ressources est reconnue dans de nombreux pays. Mais les conditions techniques, juridiques et économiques requises pour garantir la "durabilité" de telles stratégies ne sont pas encore réunies. Ces éléments sont illustrés ici en présentant la construction progressive de la stratégie française.*

*L'analyse de quelques plans de gestion des ressources génétiques, empruntés aux secteurs animal et végétal, souligne l'intérêt d'une coopération régionale dans ce domaine. Elle met clairement en évidence le bénéfice retiré par chaque pays de la mise en œuvre d'une telle coopération. Au-delà des questions scientifiques et techniques, il est souligné la nécessité d'un accompagnement juridique et économique de ces activités, et d'une forte reconnaissance politique. Ces éléments sont illustrés à partir des programmes de coopération européens.*

1. Article présenté lors du colloque Jardin Planétaire 99, 14-18 mars 1999, Chambéry.

Le vingt-et-unième siècle va être confronté aux dilemmes suivants : démographie et sécurité alimentaire ; développement économique et environnement ; identité culturelle et progrès. Leurs réponses demanderont encore plus, en termes de quantité et de diversité, des ressources biologiques limitées in fine de notre planète.

La diversité génétique au sein des espèces est à la base du monde vivant, riche et divers, dont nous dépendons. Elle résulte d'un long processus d'évolution naturelle associé au travail de générations d'agriculteurs et de sélectionneurs. Au cours des cent dernières années, les besoins des sociétés humaines ont conduit au développement de la génétique et de l'utilisation à grande échelle de races d'animaux, de variétés végétales et de souches microbiennes, homogènes et à haut niveau de performances. Une des conséquences en a été l'érosion de la diversité génétique, et avec elle le resserrement de la réserve génétique indispensable demain pour satisfaire les demandes imprévisibles résultant des futurs changements mondiaux et des besoins sociaux.

Au cours des dernières décennies, l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (OOA – FAO), consciente des problèmes mondiaux de sécurité alimentaire, présents et à venir, a organisé une large consultation autour des ressources génétiques. La FAO incite les états à s'organiser en vue de rationaliser la gestion mondiale des ressources génétiques, en la fondant sur des efforts nationaux, régionaux et internationaux tels que le "Plan d'Action Mondial pour la Conservation et l'Utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation" adopté à Leipzig en 1996 et le "Programme Mondial pour la gestion des ressources génétiques d'animaux d'élevage".

Actuellement, la plupart des États sont conscients du besoin d'établir une stratégie nationale pour la gestion des ressources génétiques et de nombreux pays se sont engagés dans cette voie. Néanmoins, l'intérêt d'un partage des responsabilités de conservation au niveau régional est insuffisamment pris en compte, même s'il est susceptible de bénéficier à chacun de nous.

Cet article apporte un éclairage sur les efforts développés en France pour construire une stratégie nationale englobant les activités dans le domaine des ressources génétiques. Il met également l'accent sur les moyens d'organiser la coopération au niveau européen pour renforcer et étendre les efforts nationaux.

## Le Bureau des Ressources Génétiques

Le Bureau des Ressources Génétiques a été créé en 1983 par les autorités publiques pour organiser et coordonner la préservation du considérable patrimoine génétique de la France, pour les générations présentes et à venir. Constitué en 1993 sous forme de Groupement Scientifique agréant neuf partenaires, il a été renouvelé en 1997. Douze partenaires y sont aujourd'hui associés : les ministères en charge respectivement de la Recherche, de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Environnement, des Départements et Territoires d'outre-mer, de la Coopération, et six organismes scientifiques (INRA, MNHN, CNRS, IRD, CIRAD, GEVES<sup>1</sup>). Il a pour mandat de :

- développer l'analyse et organiser la collaboration au niveau national ; à cet effet, il a élaboré, avec l'appui d'un grand nombre d'acteurs, une "Charte Nationale pour la gestion des ressources génétiques" ;
- promouvoir la recherche et soutenir le transfert des connaissances ;
- informer et communiquer ;
- assurer l'expertise et la représentation françaises en Europe et dans les organisations internationales.

<sup>1</sup> INRA : Institut National de la Recherche Agronomique, MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle, CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique, IRD : Institut de recherche pour le développement, CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, GEVES : Groupe d'Études et de Contrôle des Variétés et des Semences.

## L'ÉTABLISSEMENT D'UNE STRATÉGIE NATIONALE FRANÇAISE

Depuis plusieurs décennies, la France est consciente du besoin de protéger sa diversité génétique et des activités de conservation ont été progressivement développées par différents acteurs. Le besoin d'organiser et de mieux coordonner ces initiatives a conduit à la création en 1983 d'un Bureau des Ressources Génétiques et à son renforcement dix ans plus tard en tant qu'organisme gouvernemental (voir encadré).

L'originalité du BRG réside dans l'étendue de son mandat : coordination et fédération des activités nationales sur les ressources génétiques, soutien des programmes de recherche spécifiques accompagnant ces activités et de insertion de ces dernières dans les programmes mondiaux et régionaux.

De 1993 à 1997, le BRG a animé un débat national regroupant un grand nombre d'acteurs impliqués dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques animales, végétales et de micro-organismes, afin d'établir une stratégie nationale pour la gestion des ressources génétiques. Il en a résulté la "Charte Nationale pour la gestion des ressources génétiques", qui a été récemment adoptée par les partenaires institutionnels du BRG et qui, à présent, est considérée comme le cadre pour la mise en œuvre et le développement des activités dans ce domaine.

## Les ressources génétiques animales

Pour les principales espèces d'animaux domestiques, de nombreuses races sont encore présentes en France et représentent un pool génétique très étendu pour faire face aux besoins agricoles futurs. Cependant aujourd'hui, nombre de ces races présentent des effectifs très réduits ; les agriculteurs, les communautés agricoles, les sélectionneurs et d'autres acteurs ont initié pour plusieurs de ces races des schémas de conservation. La stratégie nationale pour les ressources génétiques animales s'appuie sur tous ces acteurs, en tentant de mettre l'accent sur les éléments qui peuvent améliorer la connaissance, l'harmonisation et le développement de leurs activités. A cette fin, trois composantes sont développées :

- la mise en œuvre de “groupes pilotes”, unités de consultation et de dialogue, pour discuter des options et des modalités de préservation des races, pour chaque espèce ou groupe d'espèces (voir tableau ci-après) ;
- l'établissement d'une Cryobanque nationale pour compléter les activités précédentes avec pour objectif une conservation patrimoniale des races sur le long terme ;
- la création et la mise à jour périodique d'une base nationale de données sur les races d'animaux domestiques, qui, en assurant le lien entre tous les acteurs disséminés, constitue une composante nécessaire de la stratégie.

### GROUPES PILOTES

Actifs depuis 1995	Ruminants (bovins, ovins et caprins)	Porcins	Espèces avicoles	Lapins	Chiens	Animaux autres que domestiques
À mettre en place	Chevaux et ânes					

La mise en œuvre de la stratégie nationale est discutée au sein des “groupes pilotes”, en associant ONG et organismes publics autour de chaque espèce ou ensemble d'espèces domestiques.

Au-delà de la sensibilisation de tous les acteurs potentiels à l'importance de la préservation et de l'utilisation des ressources génétiques, les missions de ces groupes pilotes comprennent l'aide à l'organisation de plans de gestion pour différentes races et la recherche de moyens pour la mise en œuvre de ces activités. Ces groupes doivent aussi définir les priorités d'action au niveau national.

Les groupes pilotes sont appuyés par une unité méthodologique composée de scientifiques appartenant à différents organismes de recherche.

Dans la préservation de la diversité génétique, la conservation *ex situ* est complémentaire de la gestion des animaux vivants. Une Cryobanque nationale pour la conservation de sperme et d'embryons d'animaux domestiques a ainsi été constituée. La priorité sera donnée à la conservation des races menacées ; dans un deuxième temps, la structure accueillera du matériel de toutes races, y compris des animaux exceptionnels déviant des objectifs de sélection actuels. Dans sa première phase opératoire, la Cryobanque a un statut de "groupement d'intérêt scientifique", liant par simples contrats les propriétaires du matériel génétique conservé d'une part, et les sites de stockage d'autre part. La Cryobanque nationale évoluera par la suite vers un statut juridique de groupement d'intérêt public pour conforter sa position et assurer un fonctionnement durable ; il permettra également à tous les partenaires d'être impliqués dans les choix et les orientations de l'organisme.

La base nationale de données a été définie en concertation avec les groupes pilotes, en prenant en compte les particularités des différentes espèces et les besoins des différents utilisateurs ; la base est un outil d'information sur les ressources génétiques animales françaises, mis à la disposition de tous les publics. Elle réunit ainsi des informations sur l'origine et le développement des races, leurs qualifications, les conditions d'élevage, leurs performances... Une procédure d'actualisation de l'information a également été mise en place, permettant d'alimenter périodiquement les bases de données régionales et mondiales avec des informations pertinentes et fiables.

Un nouveau groupe pilote a été créé en 1999 pour traiter la gestion de la diversité génétique d'espèces autres que domestiques utilisées par l'homme : espèces de chasse et de pêche à fin de renforcement de populations ou de consommation directe, et espèces d'insectes à fin de lutte biologique ou de pollinisation.

### **Les ressources génétiques végétales**

La stratégie nationale traite des plantes cultivées, tempérées et tropicales, et d'espèces sauvages spécifiques : espèces forestières, plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées, espèces prairiales. Elle est mise en œuvre par des acteurs variés, relevant des secteurs public et privé, incluant différentes ONG.

Pour les espèces cultivées, l'effort porte principalement sur la mise en place et la gestion de collections nationales gérées *ex situ*, alors que pour les "espèces sauvages" la gestion s'appuie sur des technologies *in* et *ex situ*. Quelques espèces cultivées font par ailleurs l'objet de programmes de gestion dynamique, recréant artificiellement les conditions d'une évolution en conditions naturelles.

Pour toutes ces espèces, la gestion des ressources génétiques est organisée au sein de réseaux de coopération, associant des partenaires désireux de maintenir, de caractériser et de diffuser collectivement une Collection nationale composée de ressources *ex* ou *in situ* (voir encadré). Les principes de bases et les règles pour l'organisation, le fonctionnement et la conduite des actions concrètes de ces réseaux sont définis par des chartes et règlements intérieurs spécifiques, adoptés par tous les participants à chaque réseau. Aujourd'hui plus de vingt-cinq réseaux sont établis, sur cette base, en France.

Une plate-forme a été constituée pour coordonner et soutenir la coopération française en matière de ressources génétiques dans les pays tropicaux et méditerranéens : gestion de collections, conditions phytosanitaires pour le transit des ressources, formation et expertise en matière de ressources génétiques.

La concertation et l'implication des partenaires, dès le lancement des réseaux et ce de manière continue, sont des conditions nécessaires pour établir une coopération durable dans ce domaine. Elles ne sont néanmoins pas suffisantes pour pérenniser l'ensemble du système.

#### Réseaux et plate-forme pour la gestion des ressources génétiques végétales en France

##### *Espèces de grande culture*

Betteraves – Céréales à paille – Colza - Légumineuses à grosses graines – Maïs – Plantes fourragères et à gazon – Tournesol

##### *Espèces fruitières*

Figuiers et mûriers - Fruits à pépins – Fruits secs et à coques – Olivier – *Prunus* - Vigne

##### *Espèces légumières*

Ail – Artichauts et cardons – Carottes et autres *Daucus* - Chicorées – Crucifères légumières – Fraisiers – Melons – Solanacées maraîchères

##### *Espèces ornementales*

*Hydrangea* – Pélargonium – Rosier

##### *Plantes aromatiques et médicinales*

Un conservatoire national est constitué pour ces espèces depuis 1987

Un réseau est organisé pour les lavandes

##### *Espèces forestières*

Chênes - Hêtre – Merisier - Orme - Peuplier noir – Pins – Sapin pectiné – Épicéa commun

##### *Espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées*

Un réseau est en cours d'établissement portant sur un nombre limité d'espèces dans un premier temps

##### *Plate-forme pour les plantes tropicales et méditerranéennes*

Cette plate-forme soutient les activités de conservation, de transit, de formation et d'expertise

Toutes ces activités de réseau ont conduit au développement de plusieurs programmes complémentaires qui visent l'établissement d'une gestion dynamique des ressources d'espèces cultivées ou l'élargissement de la base génétique pour la sélection végétale. Ces programmes sont réalisés en étroite collaboration par les partenaires publics et privés. Les développements à venir porteront sur des activités de pré-breeding, pour faciliter l'utilisation des ressources phytogénétiques.

D'autre part, plusieurs espèces mineures, pour lesquelles il faudra mettre en œuvre des cadres spécifiques, n'ont pas encore été prises en compte dans la stratégie nationale.

### **Vers un cadre durable de gestion des ressources génétiques**

La dynamique engagée en France depuis plusieurs années a abouti à l'établissement d'une stratégie nationale pour les ressources génétiques ; celle-ci doit maintenant être confortée pour assurer la viabilité à long terme des structures mises en place. Pour cela, il apparaît nécessaire de développer un cadre juridique et économique pour les activités traitant de ressources génétiques. Des études sont en cours pour préciser les éléments de ce cadre, dont la mise en œuvre dépendra de la volonté politique. Le défi, en France, pour les cinq prochaines années sera de franchir une nouvelle étape en s'appuyant sur la dynamique actuelle et de mettre en place tous les éléments nécessaires pour affirmer la viabilité d'une politique nationale pour les ressources génétiques.

Dans tous les cas, une utilisation plus large des ressources génétiques contribuera aussi à la durabilité du système. L'accroissement du recours au matériel génétique par un plus grand nombre d'acteurs est très lié à l'approfondissement de sa caractérisation et de sa connaissance. Des efforts sont entrepris pour construire des bases de données adéquates sur certaines espèces ; ils doivent être largement soutenus. De même, la diffusion de l'information disponible par serveur sur *Internet* contribue à une plus large utilisation.

## **LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION AU NIVEAU EUROPÉEN**

### **Les ressources génétiques animales**

La diversité actuelle au sein des espèces animales domestiques peut être considérée comme le résultat d'une longue histoire où interfèrent pratiques humaines et influences géographiques, sociologiques, politiques et économiques. Même aujourd'hui, celles-ci peuvent contribuer à créer de nouvelles populations animales, tout comme elles ont contribué, depuis toujours, à la disparition de certaines d'entre elles. Ceci est particulièrement vrai en Europe.

La Liste Mondiale d'Alerte (LMA) éditée par la *FAO*, recensait dans la première édition (1993) 286 races bovines pour les trente pays d'Europe et l'ex-U.R.S.S. La deuxième édition (1995) listait 305 races bovines pour l'Europe et ses 46 pays, y compris les plus importantes régions de l'ex-U.R.S.S. Il est évident que de nouvelles races petites ou peu connues ont été décrites dans l'ancienne Europe mais, pour la plupart, ces 19 nouvelles races proviennent de la nouvelle répartition politique. L'objectif n'est pas de contester cette réalité, rien ne permettant de penser que les regroupements précédents étaient meilleurs ou mieux appropriés. La définition des races vient toujours des pratiques humaines. L'histoire politique et économique de l'Europe a conduit d'une part à un grand nombre de races à petits effectifs et, d'autre part, à des races fortement exploitées dans un grand nombre de pays, essentiellement pour des raisons économiques.

Contrairement aux ressources génétiques végétales, il n'y a pas eu, en Europe, création de programmes de collaboration régionale dans le domaine des ressources génétiques animales. Depuis longtemps, la Fédération Européenne de Zootechnie (FEZ) fédère les actions sur les productions animales, y compris les aspects génétiques. Des réseaux, avec des histoires plus ou moins anciennes, existent en Europe, comme par exemple, des regroupements des pays méditerranéens ou nordiques. En 1992, la *FAO* a lancé une stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques, basée sur des structures régionales de coopération. En 1995, au niveau européen, autour de la FEZ et de la *FAO*, un groupe de travail comprenant tous les coordonnateurs nationaux a été créé pour mettre en place la stratégie Mondiale.

Mais l'Europe a besoin d'une politique de dialogue encore plus affirmée pour préserver le patrimoine de ses États.

*Dans le domaine de la gestion des animaux à petits effectifs*, certains pays ont une très longue tradition de savoir-faire. Ils doivent aider les pays demandeurs à définir ou à créer leurs propres races. Il est très important de déterminer les particularités géographiques, sociologiques ou adaptatives de toutes les races et de trouver les moyens de les valoriser. Cet échange d'expérience et de données sur la gestion des ressources génétiques animales est au bénéfice de chacun. Une étroite coopération entre pays doit permettre d'établir des associations de race solides dans chaque pays. Seules ces associations de race, par leurs propres politiques nationales et en collaboration avec les associations des races les plus proches dans d'autres pays seront en mesure d'optimiser le rapport coût/efficacité de la gestion des ressources génétiques animales, principalement en matière de conservation *in situ* ou de cryoconservation.



*Dans le cas des races largement répandues, il n'est pas approprié que chaque pays fasse des efforts financiers pour préserver la même race de bovin laitier, par exemple. Pour des raisons de sécurité, la plus large diversité doit être préservée. Pour les mêmes raisons des accords entre pays coopérant doivent être établis pour le suivi de la diversité et pour sa conservation. Les choix sont difficiles entre la poursuite des objectifs actuels de sélection et le maintien d'une large diversité génétique intra-race pour garantir l'avenir de la race et des éleveurs sur le long terme. Nous avons besoin d'une coopération étroite entre pays pour mettre en place des plans de sélection, qui préservent les intérêts de chaque pays. L'échange de données et le suivi en commun des plans de sélection doivent permettre une meilleure équilibre des financements entre races à grands et à petits effectifs.*

La création d'un point focal régional pour l'Europe pour coordonner ces actions pourrait répondre à ce besoin de dialogue et d'échanges entre les pays. Au départ, il permettrait par une structure légère et efficace l'échange d'informations. La définition d'objectifs communs serait alors possible et établie sur une base plus rationnelle.

## **Les ressources génétiques végétales**

L'Europe a une longue expérience d'activités en coopération pour les ressources génétiques végétales. En 1980, elle a fondé un programme pour les plantes cultivées tempérées sur la base des recommandations du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) de la *FAO* et du comité "banque de gènes" d'EUCARPIA<sup>1</sup> : le *European Cooperative Programme for Crop Genetic Resources Networks (ECP/GR)*, coordonné par l'*International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI)*. Il s'agit d'un programme de collaboration entre pays européens qui vise, en premier lieu, à assurer la conservation à long terme et à faciliter et encourager une plus grande utilisation des ressources phytogénétiques en Europe. Pendant les 15 dernières années, il a soutenu l'établissement de plusieurs réseaux spécifiques ; ceux-ci ont principalement travaillé sur l'harmonisation des descripteurs de ressources génétiques et la mise en place de bases européennes de données, deux éléments visant à faciliter la circulation de l'information.

En 1993, à l'issue de la Conférence d'Helsinki, l'*IPGRI* a mis en place un programme spécifique aux ressources génétiques forestières, *European Forest Genetic Resources Programme (EUFORGEN)*, dont les objectifs étaient très similaires à ceux d'*ECP/GR*. Ce programme organise aussi des activités de coopération au travers de réseaux.

1 EUCARPIA :  
association  
européenne pour  
l'amélioration des  
plantes.

Les pays européens soutiennent financièrement les activités de coordination des deux programmes. Néanmoins, les réalisations concrètes sur les ressources génétiques sont du ressort des pays, qui ont progressivement appris à travailler ensemble et à partager des expériences dans ce domaine. Ainsi, en 1995, quand l'Europe travaillait à la construction, au niveau régional, du Plan d'Action Mondial (PAM) pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, il a semblé logique de considérer qu'*ECP/GR* devrait être "la plate-forme pour la mise en œuvre européenne du PAM" (Nitra, 1995). La structure d'*ECP/GR* a évolué en étendant le champ des espèces par le regroupement des plantes cultivées en larges réseaux : céréales, fourrages, légumes, légumineuses, fruits, plantes cultivées mineures, espèces industrielles et pommes de terre. Le programme est maintenant en mesure de couvrir de nombreuses espèces d'intérêt pour l'Europe, qu'elles soient majeures ou plus marginales ; il a aussi consolidé sa position en matière de documentation, aspect essentiel pour faciliter les échanges d'information et de matériel au sein de l'Europe et avec l'extérieur.

En 1994, l'Union européenne a initié, dans le domaine des ressources génétiques végétales et animales pour l'agriculture (règlement 1467/94 du Conseil), un programme de travail spécifique dont la première phase s'arrête en 1999. Ce programme, dont l'objectif est de coordonner les efforts des pays de l'Union européenne en matière de conservation, caractérisation, collecte et évaluation, a eu un impact positif pour quelques espèces. Néanmoins, il a aussi créé des disparités entre pays de l'Union européenne et pays extérieurs à l'Union européenne, ces derniers étant exclus du soutien financier alloué aux activités spécifiques.

Toutes ces activités illustrent clairement l'intérêt et le besoin pour les pays européens de travailler ensemble. Les programmes ont été établis progressivement avec l'aide de scientifiques, en suivant des approches très pragmatiques et sur la base de la libre circulation des ressources génétiques. Aujourd'hui, les choses changent et l'Europe doit faire face aux obligations internationales qui imposent l'intégration d'une dimension politique dans le système. Le prochain défi pour *ECP/GR*, programme piloté par les pays, sera de maintenir la volonté et la dynamique de coopération des pays européens dans ce domaine, tout en confortant le cadre juridique du programme en lien avec les obligations internationales des pays. Le prochain comité de pilotage d'*ECP/GR* (2001) devra considérer conjointement les questions scientifiques et politiques avant de faire des recommandations sur :

- le meilleur moyen d'étendre le champ d'application actuel du programme pour devenir une plate-forme effective pour la mise en œuvre du PAM en Europe ;

- les moyens efficaces et justes d'assurer le partage des responsabilités de conservation à long terme entre tous les pays européens ; ce point est stratégique pour l'Europe, qui souhaite maintenir une libre circulation des ressources génétiques au moins au sein de l'Europe, telle qu'elle avait lieu avant l'entrée en vigueur de la Convention sur la Diversité Biologique et le processus de révision de l'Engagement International ;

- les "accords de transfert de matériel" communs, qui pourraient être utilisés par les pays européens pour réguler l'accès aux ressources phytogénétiques à l'intérieur et avec l'extérieur de l'Europe. En fait, il semble important d'adopter des mesures communes pour l'accès et le partage juste et équitable des avantages pour tous les pays européens qui ont décidé de coopérer dans le domaine des ressources génétiques végétales. L'utilisation d'outils juridiques et économiques communs mettra en lumière la volonté d'une large partie du monde envers la circulation des ressources génétiques ; elle pourrait également servir d'exemple pour d'autres régions.

L'intégration d'une dimension politique dans un tel programme scientifique n'est pas toujours facile à envisager. Elle devient cependant une nécessité pour le maintenir en conformité avec les nouvelles obligations internationales. En outre, elle renforce clairement la compréhension politique des questions liées aux ressources génétiques, qui bénéficieront à l'avenir à l'ensemble de la communauté.

## CONCLUSION

Depuis plusieurs années, l'Europe a été réellement active pour l'établissement des éléments de base pour une conservation à long terme des ressources génétiques. Les plans et stratégies nationales en sont une composante, et les actions de coopération européennes en sont une autre. Cet article illustre les efforts faits en ce sens, par l'établissement d'une stratégie nationale française et les quelques activités actuellement développées en coopération en Europe.

En Europe, l'expérience française est originale, d'abord en ce qu'elle tente de lier conservation et utilisation, en impliquant les sélectionneurs dans l'établissement et la mise en œuvre des activités. Nous pensons vraiment que ce point est essentiel pour faciliter la prise de conscience politique dans ce domaine pour mobiliser des ressources financières pour une conservation à long terme, la caractérisation et l'utilisation des ressources génétiques. Le second point d'originalité en France est l'existence d'une structure de coordination spécifique aux ressources génétiques ; le bureau traite de l'organisation et du suivi d'activités concrètes de conservation, en les accompagnant par le financement de recherches visant à améliorer

les méthodes de gestion à long terme. Le BRG assure également le lien entre ces activités et les programmes de coopération internationaux d'une part, et avec les outils juridiques mondiaux d'autre part, dont l'impact doit être pris en compte dans la stratégie nationale.

Néanmoins, l'expérience française souffre de l'absence de cadre juridique couvrant toutes les activités en rapport avec la conservation des ressources génétiques ; aujourd'hui personne n'est responsable en cas de perte ou d'altération irréversibles de ces ressources. Nous pensons réellement qu'au niveau national, comme au niveau européen ou international, il s'agit d'une question de la plus haute importance qui doit être résolue pour assurer la durabilité effective de l'ensemble du système. Bien sûr, ce cadre devra prendre en compte les obligations internationales résultant des instruments préexistants.

L'Europe est aussi riche de l'expérience de coopération dans le domaine des ressources génétiques et a la capacité de les développer pour mieux rationaliser et partager les responsabilités au sein de l'Europe. Les éléments de base pour ce faire existent, activités de base et structures de coordination, ils doivent être reconsidérés dans la perspective d'une gestion du pool européen de ressources génétiques, composante du patrimoine mondial. Néanmoins, les activités de coopération développées actuellement en Europe souffrent de la même lacune que celle identifiée en France ; elles atteignent désormais un niveau qui nécessite d'être conforté par un cadre plus juridique que celui qui a prévalu jusqu'ici, au moins dans le domaine végétal. La réflexion sur un tel cadre est aussi une chance pour mobiliser plus fortement les politiques, en particulier pour assurer un soutien financier à long terme de ces activités. Pour les animaux domestiques, l'Europe a encore d'énormes progrès à réaliser.

**Marianne Lefort, Catherine Bastien Ventura,  
Mylène Durand-Tardif, Martine Mitteau,  
Dominique Planchenault, Andrée Sontot**

**Bureau des Ressources Génétiques  
16, rue Claude Bernard,  
75 231 Paris Cedex 05, France**